

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 août 1982, à 10 h 30.

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. H. MATI Mme H. TOUATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN Mme H. MASCHIBENE
<u>Australie</u> :	H. T. FIDDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. R. DEHAINOV M. MIHALOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUNG H. LI WEIMING M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u> :	M. SOLA VILA M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KÖMIVES M. G. GYORFFY M. T. TOTH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. N. SUPRESNA M. I. DAMANIK M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C. GATIERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP M. J. DEMBSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. M. BICIR
M. T. PANAIT
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.T. JAYAKODDY

Suède : M. C. LIDGARD
M. H. BERGLUND
M. J. LUNDIN
M. S. EKHOLM

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA
M. L. STAVINOHA

Union des Républiques socialistes
soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN
M. R.M. TIMERBAYEV
M. V.M. GANJA
M. V.F. PRIAKHINE
M. V.L. GAÏ

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
M. J.A. ZARRAGA

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC

Zaire : Mme E. EKANGA KABEYA
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement : M. V. BERASATEGUI

M. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 177ème séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité aborde aujourd'hui son examen du point 4 de son ordre du jour, celui des "Armes chimiques".

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, des Etats-Unis d'Amérique, de la Roumanie, de la Pologne, de la Belgique et de l'Indonésie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Pakistan, Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir, vous le représentant d'un grand pays africain avec lequel nous sommes amis, prendre la présidence du Comité du désarmement à ce point crucial de ses travaux. Votre vaste expérience diplomatique et votre savoir-faire font que nous sommes sûrs d'obtenir les meilleurs résultats possibles au cours de nos débats de ce mois.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui pendant les dernières semaines de notre session de printemps a mis en jeu la compétence et l'intelligence qu'on lui connaît pour faire en sorte que le Comité apporte une contribution utile à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'arrivée parmi nous de l'Ambassadeur Datcu, de la Roumanie. Il nous apporte une expérience considérable dans le domaine de la sécurité et du désarmement, expérience dont nous tirerons tous grand profit. En même temps, j'ai le triste devoir de dire adieu à l'Ambassadeur Yu Peiven, de la Chine, et à l'Ambassadeur Valdeveiso, du Pérou, qui ont apporté tous deux d'importantes contributions aux travaux de notre Comité.

Le Comité reprend sa session de 1982 au lendemain d'une session extraordinaire où l'Assemblée générale n'a pu se mettre d'accord sur aucune des importantes questions qu'elle a examinées. L'ironie, et même l'hypocrisie, contenues dans certaines des allègres "conclusions" adoptées à l'issue de la session ne passeront pas inaperçues. Il importe qu'au sein de ce Comité nous ne nous leurrions pas sur la gravité de cet échec au regard des espoirs et des aspirations que tant de peuples et de nations avaient mis dans la session extraordinaire.

La session extraordinaire a tout de même servi à concentrer l'attention de l'opinion publique sur la menace que fait peser la course aux armements. Aucun de ceux qui ont été témoins de la manifestation massive du 12 juin à New York ne peut douter que le désarmement soit une aspiration qui, tôt ou tard, deviendra irrésistible. Nous espérons sincèrement que la Campagne mondiale pour le désarmement lancée à la session extraordinaire saura contribuer à susciter le soutien universel de l'opinion publique à la cause du désarmement.

Il est évident que l'échec de la session extraordinaire doit être replacé dans la perspective de la détérioration persistante de la situation internationale depuis quatre ans. Cela a été reconnu dans les conclusions approuvées par la session extraordinaire. Dans ce contexte, il est particulièrement opportun de rappeler l'appel lancé par M. B. Rostow, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, dans l'intervention qu'il a faite devant ce Comité le 9 février dernier,

(II. Ahmad, Pakistan)

où il a recommandé d'agir "rapidement et efficacement pour que les dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2" - c'est-à-dire l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales - "redeviennent un élément de droit actif dans les relations internationales". Aujourd'hui, en plus des crises qui existaient alors et qui se sont convenimées depuis, nous sommes confrontés à l'invasion brutale du Liban par Israël et au malheur qu'elle a apporté à des millions d'innocents. Des milliers d'Arabes et de Palestiniens, hommes, femmes et enfants, ont été massacrés et des centaines de milliers ont été chassés de leur maison. Le massacre continue au su et au vu du monde, dont la conscience semble engourdie par des décennies de propagande sioniste et l'incroyable audace de l'agression. Comme le Président du Pakistan l'a noté dans une lettre adressée aux chefs d'Etat des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, "l'avenir de notre civilisation dépend de notre aptitude à être émus par un spectacle aussi épouvantable".

La leçon évidente de ce qui est arrivé ces dernières années au Liban, à l'Afghanistan et au Kampuchea, c'est que l'absence d'une capacité crédible d'auto-défense est un péché mortel pour les nations petites et faibles du monde. Cependant, nous devons tous reconnaître qu'à l'ère nucléaire, si plus de 150 nations épousaient la logique de la sécurité par la force militaire, cela conduirait en fin de compte à la catastrophe. Espérons que bientôt, et je cite les paroles du distingué représentant de l'Inde, "l'illusion de la prééminence politique et militaire, qui est associée à l'accumulation d'armements", sera abandonnée au profit de la sécurité par le désarmement. La majorité des pays non alignés ont montré, tout récemment encore lors de la session extraordinaire, leur désir d'assurer leur sécurité par un processus de désarmement authentique et équilibré. Ce n'est pas un hasard si ce sont ces Etats qui ont été le plus troublés par l'échec de la deuxième session extraordinaire.

La délégation pakistanaise juge particulièrement regrettable que l'Assemblée n'ait pu adopter le Programme global de désarmement. C'était la pièce maîtresse de la session extraordinaire. Les négociations sur le Programme global de désarmement ont échoué sur la question du désarmement nucléaire et, plus précisément, sur celle d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce n'est pas un secret que durant les négociations les pays non alignés ont montré une souplesse extraordinaire, qui n'a malheureusement pas eu son pendant chez certains autres groupes. Je ne veux pas ici récriminer, mais simplement énoncer les conditions dans lesquelles les négociations sur le Programme global peuvent être reprises. Avant que le Groupe de travail ne commence l'examen du Programme global de désarmement, peut-être au début de l'année prochaine, il faut que certaines grandes puissances nous donnent à penser qu'elles sont prêtes à répondre positivement aux nombreuses et raisonnables propositions de compromis soumises durant la session extraordinaire sur les éléments centraux du Programme global.

Ma délégation a l'intention de participer énergiquement aux négociations au sein du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. L'expérience de la session extraordinaire et des événements survenus dans l'intervalle ont cependant suscité de sérieux doutes dans notre esprit quant aux chances de cette entreprise. Le fait que l'une des puissances nucléaires se soit dissociée des débats de ce groupe de travail n'est guère de nature à nous faire espérer que nous nous rapprochons d'une interdiction des essais nucléaires. Il nous est également difficile de faire cadrer le consensus sur la création de ce forum de négociation avec la récente déclaration qui aurait été faite pour le compte de l'une des grandes puissances nucléaires, aux termes de laquelle "nous allons devoir faire des essais, peut-être même au-dessus du niveau de 150 kilotonnes, pendant longtemps encore". Nous ne

(M. Ahmad, Pakistan)

souhaitons pas non plus que cela serve à clarifier les problèmes de vérification bilatérale qui se posent dans le contexte d'accords internationaux auxquels nous ne sommes pas parties et quant aux objectifs desquels nous nourrissons de sérieux doutes.

Le Groupe de travail spécial a été prié de définir, par un examen au fond, les questions relatives à la vérification d'un traité d'interdiction des essais. A notre avis, la première question relative à la vérification est la portée de l'interdiction des essais. En d'autres termes, avons-nous l'intention d'interdire "tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à jamais", comme il est dit dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ou recherchons-nous une interdiction seulement des essais d'armes nucléaires ? Les exigences de la vérification dans l'un et l'autre cas seront sensiblement différentes. Si nous choisissons la deuxième branche de l'alternative, comme l'ont fait apparemment les négociateurs trilatéraux, quels arrangements doivent être envisagés pour les "explosions nucléaires pacifiques" et leur vérification ? Il nous intéresserait aussi de savoir quelles mesures de vérification et d'application doivent être envisagées pour arrêter l'amélioration qualitative constante des armes nucléaires par des essais en laboratoire ou des techniques de simulation qui ont, dit-on, été mises au point par certains des Etats dotés d'armes nucléaires. D'autres problèmes pertinents sont aussi énumérés dans la liste des questions adressées par le Groupe des 21 aux négociateurs trilatéraux l'an dernier, dans le document CD/181.

La réticence de certains des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard du traité d'interdiction des essais nucléaires implique aussi un changement de leur position au sujet de l'élimination finale des armes nucléaires. Si ces armes doivent être progressivement réduites et finalement éliminées, comme l'envisage le paragraphe 50 du Document final, il n'est pas nécessaire de les essayer "pendant encore longtemps". Si réellement notre évaluation est correcte, si vraiment on envisage de maintenir indéfiniment la dissuasion nucléaire et la possession d'arsenaux nucléaires, cela aura de profondes répercussions sur la poursuite du désarmement. Il est vain de penser que dans un avenir prévisible, les Etats non dotés d'armes nucléaires toléreront le déséquilibre manifeste actuel dans la répartition de la puissance mondiale qu'implique la possession d'armes nucléaires par cinq Etats. Ecarter l'objectif du désarmement nucléaire implique inévitablement la renonciation à l'objectif de la non-prolifération nucléaire, et ces deux démarches associées créeront une situation infiniment plus dangereuse et instable même que le gouffre nucléaire devant lequel nous sommes aujourd'hui placés.

Je recommanderai donc aux Etats qui ont jusqu'ici persisté à bloquer la proposition de créer un groupe de travail sur le désarmement nucléaire de reconsidérer leurs positions. La délégation estime que l'élaboration du processus de désarmement nucléaire, tel que l'envisage le Groupe des 21 dans son document CD/180, fournit une base raisonnable pour entamer l'examen de cette question. Cet examen ne préjugera en rien les positions d'aucun des Etats dotés d'armes nucléaires; par contre, il peut entraîner la formation d'un véritable consensus susceptible de déboucher sur des négociations à la fois multilatérales et bilatérales sur le désarmement nucléaire.

Certains Etats ont souligné l'importance des négociations dites START et celles relatives aux armes nucléaires intermédiaires menées actuellement dans cette ville. Nous ne voulons nullement nier l'importance de ces négociations.

Nous devons toutefois exprimer l'espoir légitime que les parties à ces négociations ont vraiment le dessein de parvenir à des réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires, stratégiques et autres, et non pas simplement de se faire valoir devant l'opinion publique qui ces mois derniers s'est montrée si catégoriquement hostile à la menace nucléaire. Le Comité, lui aussi, a le droit d'attendre d'être pleinement tenu informé par les parties, individuellement ou collectivement, de la progression de ces négociations.

Nul n'est besoin de réaffirmer le désir toujours aussi vif de ma délégation de promouvoir des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Pourtant, nous devons admettre que les discussions sur cette question se sont enlisées. A la veille de la session extraordinaire, avant l'ajournement de nos travaux, le Groupe des 21 a publié dans le document CD/280 une déclaration dans laquelle il exprime notamment l'avis "qu'il est peu probable que de nouvelles négociations au Groupe de travail spécial sur ce point soient fécondes tant que les Etats dotés d'armes nucléaires ne manifesteront pas une volonté politique réelle d'aboutir à un accord satisfaisant". Par conséquent, le Groupe des 21 "demande instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires concernés de revoir leurs politiques et de présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement des positions révisées ...". Lors de la session extraordinaire, aucune réaction à ces préoccupations du Groupe des 21 n'a été manifestée par deux des Etats dotés d'armes nucléaires concernés. Naturellement, ma délégation a noté l'évolution de la position de la France à la session extraordinaire. Cette position est maintenant presque identique à celle des Etats-Unis et du Royaume-Uni et, malheureusement, présente les mêmes lacunes que celles qui marquent les déclarations unilatérales des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur cette question.

A la session extraordinaire, nous avons aussi noté et accueilli avec satisfaction la déclaration unilatérale du Président Brejnev, selon laquelle l'Union soviétique ne serait pas la première à recourir aux armes nucléaires. Abstraction faite de ses autres incidences, cette déclaration semble traduire un changement dans la position soviétique en ce qui concerne les garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ma délégation étudiera ces incidences d'une façon plus approfondie et y reviendra ultérieurement.

Entre-temps, nous estimons que la déclaration de non-utilisation en premier de l'Union soviétique et la déclaration analogue faite par la Chine il y a plus de dix ans et réitérée à la session extraordinaire nous offrent des possibilités de réduction du risque de conflit nucléaire. Nous avons quelque peine à comprendre la position de ceux qui rejettent la déclaration soviétique de non-utilisation en premier comme purement rhétorique et invérifiable tandis qu'ils demandent aux Etats non dotés d'armes nucléaires d'accepter comme argent comptant leurs propres déclarations unilatérales sur la question des "garanties de sécurité négatives". Certes, nous comprenons le problème qui se pose dans le contexte actuel à certains Etats dotés d'armes nucléaires qui comptent sur la dissuasion nucléaire pour appuyer l'engagement de non-utilisation en premier. Ma délégation estime que l'objectif d'un accord de la non-utilisation en premier d'armes nucléaires devrait être poursuivi parallèlement aux mesures visant à éliminer le sentiment de déséquilibre sur le plan des armes classiques qui prévalent actuellement entre l'Est et l'Ouest.

(M. Ahmad, Pakistan)

Comme dans le cas des "garanties de sécurité négatives", il est évident que les difficultés qu'impliquent les négociations relatives à la Convention sur les armes radiologiques sont par nature fondamentales. A moins que la portée de la convention proposée au sujet des armes radiologiques ne soit substantiellement élargie, cette convention sera un instrument superflu conçu pour interdire une arme inexistante et improbable. Les négociations sur cette question devraient donc être suspendues, au moins jusqu'à l'année prochaine. Néanmoins, comme nous l'avons plusieurs fois déclaré, la question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires est une question d'actualité digne d'être examinée indépendamment. Ma délégation se réserve le droit de soulever cette question dans un contexte approprié.

Les négociations en cours dans le cadre du Groupe de travail des armes chimiques sous la présidence de l'Ambassadeur Sujka constituent l'aspect le plus prometteur de nos travaux actuels. Les groupes de contact établis pour examiner divers éléments du projet de convention et récapituler toutes les options et tous les compromis possibles pourraient amener le Groupe de travail à structurer un cadre global pour l'ouverture l'an prochain de négociations finales sur le texte de la Convention. C'est là une possibilité que nous ne pouvons nous permettre de laisser passer.

Il ne serait que naturel que le Comité du désarmement, à l'occasion de la convocation de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, prenne des mesures significatives pour écarter le danger d'extension de la course aux armements dans ce milieu. A titre de première mesure, le Comité pourrait proposer l'adoption universelle du concept de l'espace extra-atmosphérique comme "patrimoine commun de l'humanité". Le Pakistan partage l'opinion selon laquelle le Comité devrait créer et pourvoir d'un mandat approprié un groupe de travail sur cette question.

Etant donné l'échec de la deuxième session extraordinaire, le Comité constitue réellement le seul et unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Ses responsabilités, de même que ses fonctions, sont uniques et écrasantes. C'est ici que nous devons nous efforcer d'édifier le cadre d'un processus de désarmement réel et global. C'est ici que la réaffirmation par tous les Etats du Document final de la première session extraordinaire sera mise à l'épreuve.

La délégation pakistanaise participera à tout effort qui sera déployé pour améliorer l'efficacité des travaux du Comité. Pourtant, il doit être bien clair pour nous que l'impuissance du Comité à parvenir à des progrès concrets dans ses négociations au cours des quatre dernières années ne saurait guère ou même ne saurait pas être imputée aux insuffisances du mécanisme dont il dispose. Cet échec, et celui de la deuxième session extraordinaire, sont imputables à l'absence du seul facteur essentiel à toute négociation, qui est la volonté politique de parvenir à un accord.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, Son Excellence l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence alors que le Comité se réunit à nouveau pour sa session d'été de 1982. Nous connaissons votre savoir-faire, votre

sagesse et votre vaste expérience en matière de désarmement ainsi que vos capacités en tant que président, et nous sommes sûrs que notre travail sera à la fois productif et efficace. J'aimerais aussi saluer notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Datcu, de Roumanie, noter avec regret le départ des Ambassadeurs Yu Peiwen, de la Chine, et Valdivieso, du Pérou, et faire mes adieux à notre collègue et ami de l'Inde, l'Ambassadeur Venkateswaran, qui va nous quitter la semaine prochaine pour prendre son nouveau poste à Beijing. Tous nos souhaits l'accompagnent. Enfin, je tiens à rendre particulièrement hommage au représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, pour la façon remarquable dont il a dirigé notre Comité durant la période difficile qui a précédé la clôture de notre session de printemps. Par sa profonde sagesse et son calme, il nous a permis d'achever notre travail ici à Genève, et nous a aussi donné un magnifique exemple lorsque nous avons entrepris de nous acquitter de nos responsabilités impérieuses à New York.

Divers orateurs ont commencé leurs déclarations par des remarques concernant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui vient de s'achever. Ils ont formulé un certain nombre d'évaluations. Je tiens à préciser que je ne suis pas de ceux qui paraissent croire que nous sommes revenus d'un désastre, l'oreille basse, en clopinant. Certes, nul ne peut prétendre que la session extraordinaire ait été couronnée de succès. En fait, elle n'a même pas permis de réaliser nos espoirs les plus modestes, dans la mesure où ces espoirs consistaient à obtenir des progrès spectaculaires dans des domaines particuliers. Cependant, essayons d'évaluer concrètement les résultats de la deuxième session extraordinaire. Nous ne devrions être ni surpris ni choqués par ces résultats, compte tenu des événements mondiaux qui se sont produits pendant les quatre années si brèves qui ont suivi la première session extraordinaire. En fait, pouvait-on croire que nous renouvellerions ce succès ? Non sans doute. Nous ne pouvions pas non plus nous attendre à résoudre les problèmes litigieux auxquels nous n'avions pas pu apporter une solution en cette instance plus petite et plus spécialisée. Comme l'a fait observer l'année dernière notre éminente collègue de la Suède, Mme Thorsson, "les conditions préalables indispensables pour aller au-delà du Document final...étaient ... simplement inexistantes".

A New York, ma délégation avait espéré participer à des activités visant à élaborer une évaluation réaliste de notre travail pendant les quatre dernières années et des conséquences du comportement des nations sur les efforts en faveur du désarmement. Or même cela n'a pu se faire. Nos efforts ont été contrecarrés par ceux qui voulaient nous amener à passer leurs activités sous silence et qui cherchaient à nous détourner par de simplistes propositions de propagande présentées comme seules capables de résoudre tous les dilemmes auxquels nous sommes confrontés depuis des décennies. Or ce n'est pas dans l'abstrait que nous vivons. Si le succès nous a échappé à New York, ce n'est pas faute de volonté politique, mais plutôt parce que la détérioration actuelle de la situation internationale a complètement détruit la confiance que les nations avaient en leur sécurité. C'est un problème qui ne sera pas résolu par la rhétorique mais par un retour aux principes de la Charte des Nations Unies. Dans son allocution lors de la session extraordinaire, le Président Reagan nous a ainsi mis au défi:

"Je suis venu dans cette salle pour demander un rengagement international aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies - que tous les Membres de l'Organisation fassent preuve de tolérance et vivent ensemble dans la paix, qu'ils entretiennent des liens de bon voisinage conformément à la règle du droit et abandonnent la force armée comme moyen de règlement des différends entre nations."

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Le paragraphe 4 de l'Article 2 de cette Charte exprime une obligation pour tout Etat Membre. Le désarmement ne devient possible que si nous prenons cette obligation au sérieux. Si nous sommes voués à la cause du désarmement, nous devons accepter le défi du Président Reagan de donner "enfin vie à la Charte".

Or nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur un simple compte rendu factuel des événements récents. Nos efforts pour engager notre travail futur sur une voie réaliste en concluant un programme global de désarmement ont eu un sort analogue. Chacun semble prêt à accepter des mesures qui n'affectent pas son propre intérêt. Or ces efforts ne seront fructueux que si l'on accepte l'idée que la responsabilité du désarmement est une responsabilité partagée.

Quelles répercussions ces événements décevants auront-elles sur l'activité du Comité ? Certains ont fait remarquer qu'au cours des quatre années de son existence, le Comité du désarmement n'est pas arrivé à produire un seul traité. Ce fait est attribué à des causes diverses. Or, de l'avis de ma délégation, la leçon réelle de la deuxième session consacrée au désarmement est que notre organe de négociation ne peut se limiter à une vue étroite du monde. Sinon, il risque certainement de perdre tout rapport avec son objectif réel. Nous devons profiter de l'expérience de la session extraordinaire et revenir à l'objectif principal de cet organisme, qui est de négocier des mesures concrètes de désarmement. L'organisation future de notre travail est extrêmement importante à cet égard.

Un certain nombre d'orateurs ont exprimé leurs vues sur les questions prioritaires dont le Comité est saisi. Permettez-moi d'exposer brièvement les vues de ma délégation.

Nous sommes convaincus que la tâche la plus urgente qui se pose à nous concerne la négociation de véritables mesures de désarmement nucléaire. Les Etats-Unis mènent actuellement avec l'Union soviétique des négociations en vue d'éliminer des deux côtés les forces nucléaires de portée intermédiaire, qui sont les plus menaçantes, et de pratiquer des réductions profondes et substantielles dans les niveaux de nos arsenaux nucléaires stratégiques respectifs. Plus que toute autre mesure, le succès de ces négociations représentera un progrès significatif vers l'élimination totale des armes nucléaires, objectif que nous sommes certainement tous à rechercher. Mon Gouvernement tient toujours l'interdiction complète des essais pour notre objectif ultime, bien que nous ne pensions pas qu'il soit actuellement opportun de négocier une telle interdiction. Nous sommes venus à cette session prêts à participer activement aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, qui examinera les questions vitales de la vérification et du respect d'un traité. Nous sommes persuadés que ce Groupe de travail peut apporter une contribution utile aux activités du Comité. Je tiens aussi à faire remarquer que nous poursuivons notre participation aux travaux du Groupe d'experts scientifiques dont la session s'est ouverte hier. Nous pensons que ce Groupe devrait continuer de mettre au point les modalités pour un système international d'échange des données aussi développé que le permet la technologie moderne.

Des efforts considérables ont été exercés et des progrès ont été réalisés vers la conclusion d'un traité interdisant les armes radiologiques. En fait, parmi toutes les mesures dont notre Comité est saisi, c'est bien là celle qui a le plus de chances d'être menée à bonne fin. A notre dernière session, le Président du Groupe de travail des armes radiologiques a mis au point une méthode de travail qui, de l'avis de ma

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

délégation, semble justifier l'espoir d'aboutir à la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques. Ma délégation figure parmi celles qui ont mis en doute la nécessité d'entamer des négociations sur la protection des installations nucléaires et nous avons critiqué les délégations qui ont bloqué notre progrès vers la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques dans l'attente d'une solution au problème des installations nucléaires.

Le moment est venu d'évaluer cette situation avec plus de réalisme. Nous sommes persuadés qu'il va dans notre intérêt et dans l'intérêt plus large de l'humanité de conclure un traité interdisant les armes radiologiques. En même temps, nous comprenons pleinement la préoccupation de ceux qui ont défendu l'idée de négociations sur une meilleure protection des installations nucléaires. Nous sommes donc venus à cette session prêts à participer vigoureusement et constructivement aux débats sur cette question, mais nous ne sommes toujours pas convaincus de l'existence d'une relation entre les armes radiologiques et la question des installations nucléaires. Cependant, nous sommes prêts à examiner sérieusement les mérites de ces questions et nous ne nous opposerons à aucune procédure raisonnable qui facilite la réalisation d'un progrès substantiel.

A la présente session, certains ont plaidé en faveur de la création d'un groupe de travail qui s'occuperait de la question de l'espace extra-atmosphérique mais, parmi ceux qui l'ont fait, nombreux sont ceux qui confessent n'avoir qu'une connaissance limitée de ce sujet complexe et hautement technique et qui voient dans le groupe de travail un moyen de nous informer. Ma délégation est favorable à une discussion des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique par le Comité. Un débat sur le fond peut nous aider à voir plus clairement les problèmes et à fournir une base d'informations pour tout examen futur. Seul un commencement de débat sur la question de l'espace extra-atmosphérique a eu lieu et nous n'avons même pas entendu les vues préliminaires de certaines délégations.

Ma délégation n'est toujours pas persuadée qu'actuellement la meilleure façon de procéder soit de constituer un groupe de travail. Toutefois, nous appuierons vigoureusement l'idée de consacrer un certain nombre de séances plénières officielles ou officieuses à l'espace extra-atmosphérique. C'est seulement lorsque les vues de toutes les délégations auront été pleinement exprimées et qu'une préparation considérable sur le fond aura été effectuée que nous pourrons commencer à préciser nos efforts.

Le Groupe de travail des armes chimiques siège depuis le 20 juillet. Ma délégation a participé activement et énergiquement aux débats sur les armes chimiques et continuera à le faire. Nous accordons une priorité extrêmement élevée à la réalisation d'une interdiction complète et efficace des armes chimiques. A mesure que les preuves de l'emploi d'armes à toxines interdites en Asie du Sud-Est et d'une guerre chimique menée contre les combattants de la liberté en Afghanistan s'accumulent, il est impératif de se concentrer sur les progrès à réaliser dans ce domaine, particulièrement en définissant et en adoptant les mesures nécessaires pour vérifier et assurer l'exécution des engagements.

Mon Gouvernement a écouté avec intérêt la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, concernant la vérification du respect d'une convention sur les armes chimiques, et nous avons examiné avec attention les

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

projets qui ont été proposés à l'Assemblée. Nous espérons que l'Union soviétique vous expliquera ce que recouvrent certaines des considérations très générales qu'elle a exposées. Il est regrettable que cela n'ait pas été fait jusqu'ici. Nous avons été déçus par le refus de l'Union soviétique et de ses alliés d'engager un débat sérieux ou de répondre à des questions sur le fond de leurs propositions. Je parlerai plus en détail des armes chimiques à notre séance de jeudi au cours de laquelle je compte développer nos vues sur la façon de progresser rapidement vers la réalisation d'une convention.

Si je n'ai pas parlé de toutes les questions dont ce Comité est saisi, ce n'est pas par négligence intentionnelle ni par manque d'intérêt, mais plutôt pour épargner votre temps. Dans une déclaration future, j'exposerai les vues de ma délégation sur d'autres questions et je développerai mes remarques d'aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Roumanie, Son Excellence l'Ambassadeur Datcou.

M. DATCOU (Roumanie) : Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui est dédiée au sujet des armes chimiques qui, conformément au programme de travail adopté, fait l'objet de nos débats pendant cette semaine.

L'activité qui s'est déroulée au Groupe spécial des armes chimiques depuis le 20 juillet 1982, ainsi que les réunions avec la participation des experts sur certains sujets choisis, nous donnent l'occasion de présenter quelques considérations sur le stade et les perspectives de nos négociations à ce sujet.

Je voudrais souligner, tout d'abord, le fait que nos débats ont mis en évidence le désir général d'enregistrer des résultats sur le thème de cette redoutable arme de destruction massive, se trouvant dans les arsenaux militaires de certains Etats.

L'ensemble des idées concrètes à ce sujet contenu dans le document CD/CW/WP.33 a été complété d'une manière constructive par les Elements essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de leur destruction (document CD/294), présentés par l'Union soviétique.

A tout ceci s'ajoutent continuellement d'autres propositions concrètes avancées par diverses délégations, sous la forme de documents de travail ou de contributions présentées dans les séances même du groupe spécial de négociation.

Ce stade atteint par nos négociations demande, nous le croyons, la concentration des efforts en vue de convenir, même d'une manière générale, les dispositions de base de la future convention.

(M. Datcou, Roumanie)

Si, comme la dernière session extraordinaire des Nations Unies l'a démontré, une certaine volonté politique à cet égard existe, si les propositions concrètes ne manquent pas et si un important travail de préparation a été déjà accompli pendant les dernières années, nous pensons que les conditions sont réunies en vue de rapporter à l'Assemblée générale des Nations Unies des résultats concrets dans l'élaboration d'une convention mettant hors la loi les armes chimiques.

De ce point de vue, les principaux domaines de désaccord doivent retenir une attention particulière de notre part.

Avec votre permission, j'aimerais m'arrêter aujourd'hui sur la question de l'objet de la future convention, une des difficultés que nous rencontrons dans nos négociations.

Comme vous le savez, la délégation roumaine a toujours préconisé la conclusion d'une convention ayant une sphère d'application étendue qui puisse offrir les garanties les plus larges pour l'exclusion de l'arme chimique des arsenaux de tous les Etats. C'est en partant de cette position que nous avons étudié les propositions concernant l'inclusion de la non-utilisation des armes chimiques et du concept de la "capacité de guerre chimique" (chemical warfare capability) parmi les interdictions qui vont faire l'objet de la convention.

Je ne voudrais pas - et d'ailleurs je pense que cette période est déjà révolue - apporter de nouveaux arguments en faveur ou contre ces idées. Les délégations intéressées l'ont déjà fait. Je voudrais seulement présenter quelques considérations de la délégation roumaine à leur sujet.

En ce qui concerne l'idée d'interdire la "chemical warfare capability", elle est, d'une manière évidente, motivée par le désir d'arriver à une interdiction large et affective, préoccupation partagée par ma délégation et par nous tous, je le crois. Il est néanmoins vrai que cette conception soulève certaines difficultés, tant de point de vue conceptuel, que de point de vue de sa vérification pratique. Nous pensons que son approche par le biais d'une application future, après une certaine période suivant l'entrée en vigueur de la convention, constitue une solution qui mérite d'être explorée.

Pour ce qui est de l'utilisation des armes chimiques et son interdiction expresse dans l'Élément I de la future convention nous pensons que les positions contraires sont suffisamment connues pour les répéter ici.

À notre avis, il y a toutefois deux éléments communs qui ont été soulignés par toutes les délégations. Il s'agit d'abord du fait que le Protocole de Genève de 1925 et la convention que nous sommes en train de négocier sont deux instruments juridiques liés par le fait même de couvrir les armes chimiques. Deuxièmement, il est clair que toute utilisation d'armes chimiques représente une violation de la

(M. Datcou, Roumanie)

convention que nous sommes en train de négocier et qui interdit aux Parties de mettre au point, fabriquer ou acquérir d'une manière ou d'une autre, de stocker, conserver ou transférer des armes chimiques, tout en demandant de détruire les stocks, et de démanteler les installations.

La délégation roumaine considère que ces deux éléments constituent la base même pour réaliser un compromis entre les positions divergentes exprimées, de nature à nous permettre d'avancer dans nos travaux.

Une hypothèse de travail que nous aimerions soumettre à l'attention du Comité serait la suivante :

a) parachever l'Elément I de la Convention sans inclure une référence à l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques;

b) inclure dans le préambule de la Convention un alinéa rappelant le Protocole de Genève de 1925 et réaffirmant l'interdiction d'utiliser des armes chimiques, et dans l'Elément VII une autre référence au Protocole de Genève précisant que la Convention ne doit pas être interprétée en aucune manière comme limitant ou portant atteinte aux obligations assumées par les Etats en vertu du Protocole de 1925; et

c) introduire un nouvel article dans la Convention reconnaissant que toute utilisation d'armes chimiques représente une violation de la convention et précisant que, par conséquent, les dispositions concernant la vérification de la future convention vont s'appliquer également à de pareilles situations.

Je répète, c'est une hypothèse de travail, et si elle pouvait être acceptable, nous pensons que l'on pourrait trouver des solutions à un problème très important qui reste encore en suspens.

La dernière observation que je vous ai présentée se réfère au caractère constructif de travail, je voudrais dire de technicité, que revêtent de plus en plus nos travaux. Les consultations avec la participation d'experts qui se sont déroulées la semaine passée sur des questions techniques concernant la détermination de la toxicité de certains agents chimiques et la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques ont été utiles, par leur apport de clarifications et de précisions à même de faciliter nos travaux.

En ce qui concerne l'application du critère de toxicité pour les autres produits chimiques nuisibles, il nous paraît que les consultations ont montré assez clairement qu'en ce moment il n'y a pas de méthodes adéquates pour déterminer les effets incapacitants et autres effets nuisibles. Dans cette situation, afin de préciser l'objet de la future convention, nous pensons que la meilleure solution pourrait être d'élaborer une liste exemplificative et ouverte des agents chimiques faisant partie de cette catégorie.

(M. Datcou, Roumanie)

La définition des "précurseurs" des agents chimiques nécessite encore des efforts supplémentaires. Ayant en vue les difficultés qu'on rencontre à appliquer dans ce cas le critère de toxicité, nous pensons que, dans ce domaine également, l'élaboration d'une liste énumérant les "précurseurs de base" est une solution à retenir.

Il va sans dire que les problèmes techniques concernant l'observation de la destruction des stocks d'armes chimiques sont extrêmement complexes. Comme les consultations avec la participation d'experts l'ont souligné, nous ne sommes qu'au début de ce processus. Au fur et à mesure de l'avancement de nos négociations au Groupe de travail, et avec l'aide des experts, d'autres efforts en vue d'élaborer les méthodes techniques requises dans ce domaine s'avèrent nécessaires.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que la délégation roumaine a pensé utile de présenter à ce stade de nos négociations sur les armes chimiques, et quelques suggestions que nous avons voulu formuler dans cette enceinte. Je voudrais vous assurer à nouveau, à vous comme à votre collègue, l'Ambassadeur Sujka, Président du Groupe spécial des armes chimiques, que comme par le passé, la délégation roumaine n'épargnera aucun effort en vue d'apporter sa contribution à l'avancement de nos travaux.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation polonaise, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Je suis pleinement convaincu que, sous votre direction habile et compétente, le Comité tirera parti de toutes les possibilités qui s'offrent de progresser dans l'accomplissement de ses importantes tâches que l'ensemble de la communauté internationale suit avec attention. Je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sans réserve sur la coopération et l'aide de ma délégation dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Votre prédécesseur à la présidence du Comité, l'Ambassadeur Yoshio Okawa, du Japon, m'a toujours inspiré un profond respect - et je suis heureux de le réaffirmer à l'heure actuelle - en raison de la contribution éminente qu'il a apportée aux travaux accomplis par le Comité à sa session de printemps.

C'est aussi un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de souhaiter la bienvenue parmi nous au représentant d'un pays socialiste fraternel, l'Ambassadeur Datcou, de la Roumanie, qui est mon voisin immédiat à cette table.

Puisque, conformément au programme de travail du Comité, cette semaine est consacrée aux armes chimiques, mon intervention de ce jour sera principalement axée sur ce point particulier de l'ordre du jour.

Ma délégation a suivi avec un grand intérêt toutes les interventions faites à propos des armes chimiques lors des séances plénières du Comité. Nous écouterons avec la même attention soutenue les déclarations qui seront faites sur ce point de l'ordre du jour. Il est encourageant de noter que toutes les délégations qui ont pris la parole avant moi se sont déclarées prêtes à reconnaître le caractère prioritaire et l'importance essentielle des négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

(M. Sujka, Pologne)

Je voudrais exprimer la conviction que ces déclarations positives seront suivies de contributions concrètes à l'élaboration de formules de compromis pour les nombreux problèmes controversés dont le Groupe de travail spécial des armes chimiques est saisi aux fins de négociation. Comme le Comité du désarmement est actuellement le seul forum de négociation sur l'interdiction des armes chimiques, il ne fait aucun doute qu'il a un rôle exceptionnel à jouer, si les pays membres et non membres ont la volonté de parvenir à un accord sur l'élimination complète de cette arme de destruction massive à une date assez rapprochée pour répondre aux espoirs de la communauté internationale et à la nécessité de faire disparaître cette arme des arsenaux militaires et des laboratoires scientifiques.

La question de l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques est énoncée expressément dans le mandat du Groupe, dont je me permets de citer à nouveau le passage pertinent : "Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial du Comité chargé d'élaborer une telle convention, compte tenu de toutes les propositions déjà faites et des initiatives futures, afin de mettre le Comité en mesure de parvenir à un accord aussi rapidement que possible ...". La lettre et l'esprit de nombreuses résolutions prises à des sessions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies sont également explicites à cet égard. Au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de nombreuses voix se sont fait entendre pour demander qu'une convention soit élaborée le plus tôt possible. Si nous tenons compte de ce fait, d'une part, et, d'autre part, du danger croissant de la course aux armements chimiques, y compris sur le plan qualitatif, force est de constater que nous nous trouvons à la croisée de deux chemins dont l'un conduit à l'accélération de la course aux armements chimiques. Ce chemin, nous ne voulons pas le prendre. Il existe une autre voie : celle des négociations pacifiques et détendues sur la cessation de la course aux armements chimiques et la destruction des stocks de ces armes et de leurs moyens de production. C'est cette voie que nous souhaitons suivre. Je suis convaincu que la proposition soviétique intitulée "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction" va dans ce sens. Il est donc bien naturel que les "Eléments essentiels" soviétiques aient été universellement reconnus comme étant de nature à accélérer considérablement l'ouverture de négociations sérieuses sur l'interdiction des armes chimiques. Tout bien considéré, le document soviétique recouvre toutes les propositions actuelles, tout en allant au-devant de beaucoup d'autres propositions nouvelles; il a aussi pour effet de dissiper les doutes qui ont été exprimés, entre autres, au Comité. En d'autres termes, des possibilités favorables s'ouvrent actuellement pour relancer les négociations et pour répondre aux appels lancés en faveur de l'élaboration d'une convention; nous devrions saisir cette occasion pour élaborer un projet de texte.

C'est précisément à cette fin que le Groupe de travail spécial des armes chimiques a repris ses réunions régulières le 20 juillet et poursuit ses travaux à un rythme particulièrement intensif.

En ma qualité de président de ce Groupe pour cette année, je tiens à souligner tout d'abord l'excellent climat qui règne parmi toutes les délégations qui participent au stade actuel des travaux relatifs à la convention. Je suis heureux d'informer le Comité qu'au cours de ses plus de 10 réunions tenues depuis le 20 juillet et jusqu'à ce jour, le Groupe de travail des armes chimiques a pu examiner de façon très détaillée la quasi-totalité des questions et des problèmes afférents à la future convention,

(M. Sujka, Pologne)

tant sur le plan officiel qu'officieusement. Un grand nombre de consultations supplémentaires ont été tenues par six groupes de contact officieux, qui poursuivent leurs efforts en vue d'élaborer des dispositions de compromis spécifiques. En outre, pendant toute la dernière semaine de travail, les délégations ont procédé, avec la participation d'experts, à des consultations sur certains problèmes techniques liés à la convention sur les armes chimiques. Pour terminer cette description des activités du Groupe, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'informer le Comité que les six groupes officieux dont je viens de parler étudient particulièrement les secteurs suivants de la future convention :

- opportunité d'inclure une disposition interdisant l'emploi des armes chimiques;
- définitions des nombreux termes techniques à utiliser dans la convention;
- dispositions générales concernant la vérification;
- destruction, démantèlement ou réaffectation à des fins autorisées des stocks déclarés d'armes chimiques et de leurs moyens de production;
- déclarations de possession de stocks d'armes chimiques et des moyens de production de ces armes; plans de destruction ou de réaffectation à des fins autorisées, et établissement de calendriers et de formules pour ces déclarations;
- autres problèmes non résolus, entre autres le préambule de la convention et ses rapports avec d'autres traités, la coopération internationale pour l'application de la convention et l'entrée en vigueur de celle-ci, ainsi que nombre d'autres aspects juridiques.

Les discussions impartiales de caractère officieux qui ont eu lieu au sujet du mécanisme de vérification d'une future convention ont montré que le Groupe de travail penche pour l'élaboration d'un article sur les dispositions générales en matière de vérification, suivi de plusieurs autres donnant tous les détails nécessaires sur les procédures, les dispositions relatives aux mesures nationales et internationales de vérification, les moyens techniques nationaux, l'établissement d'un organe consultatif, etc. Des discussions non moins franches et utiles ont été engagées et se poursuivent encore, au sujet de la question de savoir s'il faut ou non inclure une disposition interdisant l'emploi des armes chimiques. Comme on le sait, ce problème controversé, qui présente une grande importance juridique et politique, continue de diviser les membres du Comité. Cependant, on peut constater çà et là quelques signes encourageants dans les déclarations faites par certaines délégations qui ont indiqué qu'elles étaient prêtes à envisager plusieurs solutions possibles qui font actuellement l'objet de discussions. Il était question de ces options possibles dans la déclaration de l'Ambassadeur de Roumanie que nous venons d'entendre.

Ayant terminé ses travaux préparatoires à fin juillet, le Groupe de travail aborde maintenant une phase particulièrement intensive et importante de ses travaux de cette session. Etant donné qu'il a eu la possibilité de tenir trois réunions par semaine, j'espère que grâce aux efforts collectifs de l'ensemble de ses membres, le Groupe pourra, à la fin de la présente session, signaler au Comité des progrès considérables concernant tous les aspects de la future convention.

(M. Sujka, Pologne)

C'est pourquoi je prie instamment toutes les délégations, en les remerciant de leurs chaleureuses paroles d'encouragement et de leur aide, de faire preuve de patience et de compréhension en accordant à leurs membres le temps nécessaire pour participer activement aux débats des nombreux groupes officieux de travail préparatoire - les "informal homework groups" comme nous les appelons. Parallèlement, j'encourage les chefs des délégations à s'intéresser directement et personnellement aux travaux du Groupe. Telle est la façon dont je conçois, sur le plan pratique, le caractère prioritaire des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui a été souligné à très juste titre par de nombreuses délégations. Répondant dans un certain sens à cette préoccupation, je voudrais, pour ma part, faire observer que le Groupe de travail spécial des armes chimiques constitue pour toutes les délégations le cadre adéquat et nécessaire qui permet à leurs déclarations de se concrétiser plus aisément par des actes.

Certaines délégations ont déjà estimé qu'il convenait de passer aux conclusions et ont tracé un tableau pessimiste de nos difficultés actuelles. Le moins que l'on puisse dire d'une telle conclusion, c'est qu'elle est prématurée. Pour ma part, je me prononce sans réserve pour la poursuite de travaux intensifs, qui pourra nous conduire à la réalisation de notre objectif. Je sais fort bien que nous ne pourrons pas élaborer un projet unique de convention durant la présente session. Mais il est certainement réaliste d'envisager la rédaction d'un choix de textes pour beaucoup d'éléments. Et nous devrions tous faire tout notre possible pour que le groupe y parvienne. Personnellement, je suis convaincu que le fait d'oeuvrer en direction d'un objectif déterminé ne peut que stimuler nos efforts.

Permettez-moi maintenant de formuler quelques observations sur les questions les plus urgentes et les plus importantes qu'examine le Comité : le désarmement nucléaire et une interdiction complète des essais nucléaires. Que de mots ont déjà été dits, que de discours ont déjà été prononcés pour dénoncer la course aux armements nucléaires et pour protester contre ce dilemme cruel auquel doit faire face la présente génération ! Ces mots, nous les répétons sans cesse dans cette salle. Pourtant, ni les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, ni les innombrables résolutions de l'Assemblée et de nombreuses autres assises et conférences, y compris le Comité, n'ont traduit de résultats spécifiques et prometteurs. Il n'en est pas moins de notre devoir de continuer à dénoncer la gravité de la situation causée par la course aux armements, et en particulier la course aux armements nucléaires. Sans relâche nous devons continuer à rechercher des solutions possibles, négociées, pour arrêter cette course. Réellement, nous avons assez de propositions audacieuses et imaginatives pour des négociations, assez d'exemples audacieux et imaginatifs à suivre. Je n'en mentionnerai qu'un seul : l'initiative soviétique, qui revêt une importance politique historique, l'engagement unilatéral de ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires. Cette initiative de notre allié soviétique, la plus importante qui ait été annoncée de la tribune de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, a été généralement et universellement acceptée par la communauté internationale comme un nouveau pas franchi en direction d'une interdiction complète du recours aux armes nucléaires. Il faut donc considérer comme inquiétante et troublante la lecture d'un article d'auteurs en vue de la République fédérale d'Allemagne consacré au problème de l'utilisation des armes nucléaires. La publication,

(M. Sujka, Pologne)

au moment de la deuxième session extraordinaire, d'un tel article, qui préconise "l'utilisation en premier d'armes nucléaires par l'Alliance occidentale", même si les auteurs qualifient cette utilisation de "défensive", et qui émet en outre l'avis qu'"une renonciation crédible à utiliser en premier les armes nucléaires rendrait de nouveau la guerre plus probable", doit être considérée comme autre chose que l'énoncé d'un credo politique, comme l'aveu des aspirations et des objectifs politiques de certains des principaux membres de l'Alliance occidentale. Le fait que le texte de cet article ait été distribué aux délégations réunies au Comité du désarmement après l'engagement pris par l'Union soviétique de ne pas utiliser la première les armes nucléaires, après la deuxième session extraordinaire et juste avant l'ouverture de la session du Comité, montre clairement qui désire, si je peux me permettre de citer de nouveau les mêmes auteurs ouest-allemands, "... rendre la guerre probable...". Je dois ajouter que l'article susmentionné contient une polémique avec des auteurs américains qui examinent la possibilité pour les Etats-Unis d'assumer un tel engagement.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais aussi aborder une autre question qui a donné lieu à de nombreux débats animés au cours de la brève histoire du Comité, à savoir l'efficacité du Comité du désarmement. Je ne veux pas à ce stade rappeler et répéter les nombreuses idées qui ont déjà été exprimées dans nombre de documents, notamment ceux qui reflètent les vues de la délégation polonaise. En fait, je ne désire aborder qu'un seul aspect spécifique de ce problème urgent : comment rendre plus efficaces les structures dont nous disposons actuellement aux termes du règlement intérieur du Comité ?

Les organes subsidiaires qui ont déjà été créés par le Comité ou qui le seront devraient, naturellement, devenir les instances de négociations réelles. Mais, comme l'expérience le montre, ils ne le sont pas encore. A ce propos, je proposerais de tenir plusieurs séances plénières ou réunions officieuses du Comité, bien préparées et consacrées exclusivement à l'élaboration de recommandations adéquates et claires sur les travaux des organes subsidiaires du Comité. Ces recommandations devraient absolument tenir compte de l'état présent des négociations dans chaque groupe particulier. De leur côté, les groupes devraient avoir la possibilité de faire rapport au Comité, plus souvent que tel n'a été le cas jusqu'à présent, sur l'état de leurs travaux, et de soumettre au Comité les questions ardues et même parfois apparemment insolubles qui se posent à eux afin d'obtenir éventuellement quelque avis et/ou directives des membres réunis en séance plénière. En outre, il serait souhaitable, en particulier dans un processus de négociations intensives, que les organes subsidiaires ne se considèrent pas obligés de tout faire au cours de réunions officielles. Au contraire, il semble qu'ils devraient chercher toutes les manières possibles de parvenir à un accord au moyen de consultations officieuses, en particulier avec les délégations dont les vues divergent sur une question donnée. Autrement dit, il vaut la peine de réfléchir à la façon d'assurer une indispensable souplesse aux méthodes et aux formes d'action des organes subsidiaires. A mon avis, cette souplesse constituerait l'un des leviers possibles permettant d'intensifier les travaux et d'accroître ainsi l'efficacité du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Belgique, Son Excellence l'Ambassadeur Onkelinx.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, il est bien certain que je me réjouis de vous voir présider nos travaux; il est bien certain aussi que j'ai été très heureux de la direction des travaux pendant la dernière partie de la session de la part de l'Ambassadeur du Japon; il est bien vrai aussi que je me réjouis de voir de retour parmi nous l'Ambassadeur Datcou et que je suis triste à l'idée du départ de l'Ambassadeur Venkateswaran, mais j'ai entendu, la semaine dernière, l'Ambassadeur d'Australie nous faire des observations à propos des méthodes de travail et dire que nous appartenions à un Comité où, peut-être, l'on se complimentait un peu trop tout au fil de la session. Et je dois dire que j'ai été sensible à ces propos de notre collègue australien et c'est pourquoi je me suis décidé aujourd'hui à exercer un certain "self-restraint" dans les propos, dans les compliments que j'adresse en ce début d'intervention et je suppose que mes collègues ne m'en voudront pas. Je vise en cela l'efficacité de notre Comité et j'aurai d'ailleurs tout loisir de présenter ces félicitations et ces compliments dans des contacts privés ou dans des contacts sociaux.

Monsieur le Président, il ne m'apparaît guère utile, dans cette enceinte et à ce stade de nos travaux, de prononcer une déclaration qui tenterait d'établir les responsabilités et de tirer des leçons générales de la situation qui a prévalu lors de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je crois néanmoins que les possibilités offertes par la négociation multilatérale en matière de désarmement sont maintenant, me semble-t-il, mieux perçues par opposition à l'approche multilatérale délibérative qui, il faut le reconnaître, en dehors du résultat difficilement atteint d'ailleurs et dans un certain sens fragile de 1978, n'a guère produit d'effets concrets.

Nous avons entendu, depuis la reprise de notre session, de nombreuses interventions, dont certaines sur un ton polémique et parfois agressif. Nous ne pensons pas que ces dernières constituent des contributions utiles à nos travaux. Il est plus que jamais impérieux que chacun, loin de la polémique, s'interroge sur la meilleure manière de faire progresser nos discussions, particulièrement sur les points prioritaires de notre ordre du jour.

Il est en effet de la plus extrême urgence que le Comité du désarmement démontre sa capacité de négocier et d'aboutir à des résultats concrets.

La négociation relative à l'interdiction des armes chimiques, point qui est recommandé pour nos discussions en plénière cette semaine, constitue, dans l'immédiat, le moyen le plus approprié de faire cette démonstration :

- il s'agit d'un problème essentiel affectant la sécurité de tous,
- le Comité est unanime dans sa volonté d'élaborer une convention, et nous venons d'entendre le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Sujka, nous faire part de ses réflexions et nous dire la bonne atmosphère qui règne actuellement au sein de son Groupe,

(M. Onkelinx, Belgique)

- les différents paramètres d'une telle négociation sont maintenant définis avec clarté,
- de nouvelles propositions ont été faites, notamment par l'URSS, qui méritent d'être étudiées avec attention.

Mon pays attache une grande importance à la conclusion rapide de cette négociation et nous espérons que le Comité sera en mesure de prendre les arrangements de procédure nécessaires pour consacrer à ces travaux tout le temps qui sera requis, éventuellement au-delà de la date de clôture de cette session.

Plusieurs problèmes conceptuels importants restent à régler. L'un d'entre eux, auquel je souhaiterais limiter mon intervention d'aujourd'hui, concerne l'inclusion ou non, dans le champ d'application de la convention, de l'interdiction d'utilisation des armes chimiques.

C'est à ce même sujet que l'Ambassadeur Datcou a consacré une grande partie de son intervention et je l'ai écoutée avec intérêt.

Nous connaissons les arguments relatifs aux deux thèses et je n'y reviendrai pas.

Le Groupe de travail a certainement marqué un progrès en s'efforçant d'identifier des formules de rechange à ces deux thèses. En effectuant cet exercice, nous avons pu nous rendre compte du lien étroit qui existe entre le champ d'application de la convention que nous sommes en train d'élaborer, les interdictions énoncées par le Protocole de Genève, ainsi que la vérification du respect de l'interdiction d'emploi.

Le Protocole de Genève de 1925 a été la base d'une entreprise de longue haleine qui visait à l'interdiction totale de toutes les armes chimiques et bactériologiques. Par les dispositions mêmes du Protocole, l'interdiction d'emploi a visé l'ensemble des armes chimiques et bactériologiques.

Un problème serait créé si un nouveau régime relatif à l'emploi était élaboré exclusivement pour les armes chimiques, en négligeant les armes bactériologiques.

A cet égard, il est frappant de constater que la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques s'est bien gardée d'aborder le problème de l'interdiction d'emploi et s'est contentée de rappeler, dans son préambule, les dispositions du Protocole de Genève.

D'autre part, une certaine symétrie a été suivie jusqu'à présent dans l'élaboration des mesures visant à l'interdiction totale des armes chimiques et bactériologiques.

C'est ainsi qu'après une période de négociation conjointe sur les deux questions, la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques a prescrit, dans son article IX, la poursuite des négociations seulement sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage ainsi que sur la destruction des armes chimiques. Aucune référence n'y est faite dans cet article IX à l'interdiction d'emploi. Nous devons garder à l'esprit cette symétrie si nous voulons organiser, de la manière la plus large possible, le régime d'interdiction issu du Protocole de Genève.

(M. Onkelinx, Belgique)

La vérification du respect de l'interdiction d'emploi soulève, elle aussi, une série de questions. Nous pensons que la mise au point d'un tel mécanisme, tant pour les armes bactériologiques que chimiques, répondrait à un besoin ressenti par la communauté internationale, son absence ayant été au cours des dernières décennies à l'origine de nombreuses controverses et de frictions entre les Etats.

Les modalités d'une telle vérification doivent être spécifiques à la matière interdite. Elles requièrent des dispositions différentes de celles relatives à la vérification de l'interdiction, de la mise au point, de la fabrication et du stockage, ainsi qu'à celle de la destruction.

Il devient apparent aussi que, compte tenu de la connexité des matières et de la symétrie existant entre les régimes d'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, ce type de vérification devrait s'adresser au respect de l'interdiction d'emploi des deux catégories d'armes à la fois.

Le lien entre le champ d'application et la vérification, dans le cadre d'un même instrument, constitue aussi un élément à prendre en considération.

Il paraît en effet malaisé de concevoir dans une convention sur les armes chimiques un système de vérification qui viserait des interdictions qui n'auraient pas été reprises explicitement dans la convention.

Ce sont notamment ces réflexions qui sont à l'origine de l'initiative que la Belgique a prise lors de la session extraordinaire, en déposant un mémorandum relatif au contrôle du respect de l'interdiction d'emploi au combat d'armes chimiques et bactériologiques.

Nous soumettons maintenant ce document au Comité, sous les références CD/301 et CD/CW/WP.39, avec l'espoir que cette initiative puisse aider notre réflexion commune dans la recherche d'une solution au problème de l'utilisation des armes chimiques.

Je m'abstiendrai de décrire le contenu de ce document. Je voudrais surtout en souligner les objectifs fondamentaux : d'abord,

- combler les lacunes du Protocole de 1925 en proposant un mécanisme de vérification qui s'appliquerait à toutes les situations d'emploi au combat d'armes chimiques et bactériologiques. Par ce biais, nous réglerions aussi le débat relatif au champ d'application du Protocole, en disposant que l'interdiction d'emploi vise toutes les armes chimiques et bactériologiques, pas uniquement en temps de guerre, mais plus généralement au combat;

(M. Onkelinx, Belgique)

- deuxième objectif poursuivi : résoudre le problème posé par la question de l'emploi dans le cadre de la convention sur les armes chimiques;
- et enfin, troisième objectif, disposer d'un mécanisme souple, qui pourrait être négocié rapidement et entrer en vigueur avant même la convention sur les armes chimiques. La composition du Comité consultatif (à ce stade tous les Etats parties au Protocole de 1925 et à la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques) et les conditions d'entrée en vigueur (dans notre esprit un nombre très limité d'adhésions), telles que nous les envisageons, indiquent bien qu'un tel système pourrait fonctionner rapidement.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un instrument sui generis, dont les liens avec les instruments existants - Protocole de 1925 et Convention de 1972 sur les armes bactériologiques - ainsi qu'avec les négociations en cours sur les armes chimiques, pourraient aisément et clairement être décrits.

J'ai exprimé l'espoir que cette initiative aide notamment notre réflexion commune, dans le cadre de la négociation de l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons, de cette manière, stimuler la recherche d'une option qui puisse satisfaire les tenants des différentes thèses en présence et qui, en plus, fasse oeuvre utile sur le plan du droit international.

Ma délégation sera évidemment disposée à fournir, notamment au sein du Groupe de travail, toutes les clarifications qui seraient souhaitées au sujet de ce document.

Monsieur le Président, j'ai délibérément choisi de limiter cette intervention à un point précis de l'ordre du jour du Comité, avec la volonté de faire progresser notre discussion.

L'efficacité du Comité gagnerait beaucoup si l'ensemble des délégations évitaient, à l'avenir, la réaffirmation de positions politiques connues de tous, la formulation d'accusations ou le recours à des procès d'intention.

Nos travaux ne doivent pas, à tout moment, se transformer en un forum pour l'extérieur. La communauté internationale serait sans doute mieux convaincue du rôle du Comité du désarmement si celui-ci lui donnait plus souvent le témoignage des efforts réels que les uns et les autres nous sommes disposés à accomplir dans la recherche d'accords concrets.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Indonésie, Son Excellence l'Ambassadeur Sutresna.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, pour commencer, vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de ce comité pour le mois d'août. Nous sommes certains que vos conseils éclairés et votre vaste expérience diplomatique feront avancer les travaux du Comité. Je suis particulièrement heureux, en tant que chef de la délégation indonésienne, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence de notre comité, à vous qui représentez un pays, le Kenya, avec lequel l'Indonésie est récemment entrée dans une nouvelle étape de ses relations bilatérales, ce qui annonce une coopération plus concrète et mutuellement bénéfique entre nos deux pays.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la délégation indonésienne à votre prédécesseur, Son Excellence l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui a supérieurement présidé le Comité pendant la période qui vient de s'écouler. Sa compétence, sa persévérance et le dévouement dont il a fait preuve, en particulier juste avant la fin de la session de printemps du Comité, ont, de l'avis de ma délégation, grandement contribué à nous mener au stade où nous sommes aujourd'hui.

Quant à Son Excellence l'Ambassadeur Datcu, de la Roumanie, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour lui souhaiter la bienvenue au Comité. Ma délégation sera heureuse de continuer à coopérer avec la sienne.

Monsieur le Président, notre présente session a été précédée, il y a aujourd'hui exactement un mois, par la conclusion infructueuse de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les distingués représentants qui ont pris la parole avant moi ont parlé de cet épisode extrêmement regrettable du processus multilatéral de désarmement. L'incapacité de l'Assemblée à aboutir à des résultats positifs a contraint tous les membres du Comité sans exception à réfléchir sérieusement et à évaluer la situation actuelle en ce qui concerne notre effort commun de désarmement. Nous croyons qu'il incombe à tous les membres de ce comité de mettre au point de nouvelles approches et de trouver les moyens qui permettront d'assurer un fonctionnement plus efficace du Comité, si nous ne voulons pas manquer à nos devoirs et à nos responsabilités.

Monsieur le Président, on a beaucoup parlé, tant à la fin de la session extraordinaire qu'aux séances plénières de notre comité, des raisons pour lesquelles ladite session extraordinaire n'avait pas accompli la tâche qui lui était assignée. Ma délégation a fait connaître ses vues en la matière à la fin de la session extraordinaire. Je n'ai guère besoin de souligner que l'obstacle le plus sérieux qui a empêché la session d'aboutir a, entre autres, été la suspicion et la méfiance croissantes qui imprègnent les relations entre les principales puissances et en particulier entre les superpuissances. La deuxième session extraordinaire a été le théâtre d'une exacerbation de leur antagonisme réciproque, qui a trompé l'exigence légitime de la communauté internationale d'établir la paix et la sécurité par des mesures effectives de désarmement. Ma délégation affirme en toute sincérité et humilité, que pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise, il faut que

(M. Sutresna, Indonésie)

ces Etats prouvent par des actes réels et concrets leur attachement aux obligations et accords existants. Sinon, si cette situation devait constituer une tendance à s'insinuer dans tous les autres forums internationaux, y compris cet organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, je craindrai alors que la raison d'être et la viabilité de cet organe soient rudement mises à l'épreuve.

La délégation indonésienne estime sérieusement que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ne doit pas être jugée uniquement d'après ses échecs et ses lacunes. Il nous faut considérer les maigres résultats obtenus en les plaçant dans leur propre perspective, à savoir que la voie qui mène à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet est, en réalité, extrêmement complexe et ardue, ce qui exige une réflexion constante et imaginative pour essayer d'exprimer notre réaffirmation du Document final.

Voilà où réside l'importance de cette session du Comité du désarmement. Nous entrons dans une phase qui appelle de nouveaux efforts plus vigoureux et où la perspicacité, associée à l'objectivité, devrait guider notre conduite. Notre session d'été sera relativement courte. Il importe donc que le Comité travaille avec un sentiment profond de l'urgence et des priorités.

Les progrès ne doivent pas être indûment gênés ou compromis par une mauvaise utilisation de la notion de consensus sur des questions de procédure. La délégation indonésienne pense que le Comité devrait immédiatement commencer ses travaux véritables sur la question prioritaire de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, en créant un groupe de travail. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que le désarmement nucléaire n'intéresse pas seulement ceux qui possèdent des armes et des arsenaux nucléaires, mais qu'il est également le souci principal de toute l'humanité. Cela a été amplement démontré par l'opinion mondiale qui se fait chaque jour plus manifeste et que partagent un nombre croissant d'hommes dans de nombreuses régions du monde. Il est certainement faux de croire que le sort de l'humanité doit dépendre de l'opportunisme politique de certaines puissances. Le Groupe de travail, une fois établi, disposera avec le CD/116 du 9 juillet 1980, présenté par le Groupe des 21 d'un document utile, qui pourra lui servir de base pour commencer ses travaux. A cet égard, Monsieur le Président, la proposition indienne relative à la prévention de la guerre nucléaire revêt de l'avis de ma délégation, la plus grande importance dans la mesure où sa finalité intéresse directement notre survie commune. Cette question pourrait être examinée en priorité dans ce Groupe de travail. Nous estimons qu'il est grand temps d'abandonner la pratique qui consiste à traiter le point 2 de notre ordre du jour dans le cadre de réunions officieuses. L'expérience a montré qu'une telle procédure est inadéquate et ne conduit nulle part.

Un autre point important de l'ordre du jour sur lequel le Comité devrait se concentrer pendant sa session d'été est celui relatif aux armes chimiques. Les travaux accomplis par le Groupe de travail spécial des armes chimiques, sous la direction éminente de l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, pendant les deux semaines qui ont précédé l'ouverture de la session d'été du Comité du désarmement, sont dignes d'éloges. Grâce à l'adoption de procédures officieuses et à l'organisation de petits groupes chargés

(M. Sutresna, Indonésie)

d'examiner chacun des éléments de la série de questions à l'étude, et grâce au climat positif des débats, le Groupe de travail a accompli des progrès qui peuvent lui permettre d'avancer dans l'élaboration d'un projet de convention sur les armes chimiques. Il ne fait aucun doute que nous avons la responsabilité et le devoir communs de faire en sorte que pendant cette session d'été, le Groupe de travail spécial des armes chimiques enregistre de nouveaux progrès afin de répondre à nos espoirs. L'un des moyens d'y parvenir consiste à encourager les consultations informelles par les petits groupes qui se sont révélées utiles lors des consultations préalables dont j'ai déjà parlé.

L'un des résultats importants de la session de printemps est la création du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. Il va sans dire que ma délégation, pour sa part, est impatiente de voir le Groupe de travail commencer dès que possible ses travaux de fond. Nous avons tous de sérieux efforts à faire pour surmonter les difficultés qui entravent, semble-t-il, nos progrès. De l'avis de ma délégation, les résultats obtenus jusqu'à présent par le Groupe des experts sismologues contribueraient à résoudre les problèmes posés par la vérification. Cependant, le plus important est de traduire ces résultats techniques par un consensus politique. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler les paroles prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel "tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final" (CD/86).

Un autre point important que notre comité devra examiner au cours de la session d'été est la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Indonésie a été et restera toujours attachée aux principes juridiques établis concernant les utilisations pacifiques de l'espace. Elle participe activement aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU. L'utilisation croissante de l'espace à des fins non pacifiques par certaines puissances spatiales, malgré l'existence d'instruments juridiques internationaux interdisant ces activités, est pour moi un sujet de préoccupation grave, de même, me semble-t-il, que pour la majeure partie de la communauté des nations. Ma délégation est d'avis que le Comité devrait s'entendre pour créer un groupe de travail spécial de l'espace extra-atmosphérique. Pour faciliter les travaux de ce groupe, le Comité du désarmement pourrait étudier la possibilité d'établir une coopération et une coordination avec le Comité de l'espace. Notre comité pourrait également estimer qu'il y a intérêt à tirer parti des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace (UNISPACE II) qui se tient actuellement à Vienne.

Je viens de dégager certaines questions de grande portée sur lesquelles, à mon avis, le Comité devrait se concentrer au cours de la session d'été. Si je n'ai pas mentionné d'autres questions importantes il ne faudrait pas en conclure que nous y prenons moins d'intérêt.

Le fait que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'est pas parvenue à un accord sur le Programme global de désarmement ne modifie nullement notre conviction que ce programme devrait recevoir également la priorité dans les travaux de notre comité.

(M. Sutresna, Indonésie)

Ma délégation est d'avis qu'après lui avoir consacré le temps qui est apparemment nécessaire pour réfléchir profondément à la question, il devrait être possible, en mobilisant l'imagination de tous les membres du Comité, de reconnaître que le programme ne devrait en aucun cas saper le Document final, mais au contraire l'explicitier et le prendre comme base de départ. Cependant, d'un point de vue pratique, j'estime opportune la décision du Comité visant à ce que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement qui a été récemment rétabli, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Garcia Robles, ne reprenne pas ses travaux officiels sur le fond avant le début de l'année prochaine. A cet égard, je voudrais indiquer que nous approuvons l'arrangement en vertu duquel le distingué Président de ce groupe peut utiliser au maximum la présente session d'été pour procéder à des consultations officielles en vue de trouver des moyens d'accroître l'efficacité des travaux du Groupe lorsqu'il abordera l'examen des questions de fond au début de l'année prochaine. Au sujet des autres questions importantes dont nous sommes saisis, à savoir les garanties de sécurité négatives et les armes radiologiques, nous partageons également l'avis exprimé au Comité selon lequel toutes ces questions pourront être étudiées plus efficacement après un certain temps de réflexion.

Pour conclure, Monsieur le Président, ma délégation estime qu'il est de la plus haute importance que chacun de nous, en abordant les travaux de cette session d'été, démontre par des actes concrets que nous ne sommes pas découragés par les résultats décevants de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cet échec doit être pour nous un motif d'intensifier encore nos efforts pour relancer et stimuler la recherche de la paix et de la sécurité dans le cadre des négociations multilatérales sur le désarmement. En effet, comme vous l'avez souligné à juste titre dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, c'est précisément parce que la deuxième session extraordinaire n'a pas réalisé ce qu'on attendait d'elle que le Comité du désarmement se voit maintenant confronté à un défi qu'il nous incombe de relever individuellement et collectivement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 12 août 1982, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 30.